

La dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika sont des maladies à déclaration obligatoire. Transmises par les moustiques du genre *Aedes*, ces maladies peuvent être à l'origine de formes sévères et/ou de complications.

Ainsi, en période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, du 1^{er} mai au 30 novembre, la surveillance épidémiologique est renforcée par l'analyse quotidienne des résultats des laboratoires privés Biomnis et Cerba et le signalement dès la suspicion clinique (dispositif maintenu en Nouvelle-Aquitaine). Ce dispositif a pour objectif de prévenir l'installation de chaînes de transmission de ces virus sur le territoire métropolitain.

En 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 10 départements étaient fortement ou faiblement colonisés par le vecteur *Aedes Albopitus* (en 2020, la Haute-Vienne et la Creuse étaient les seuls départements de Nouvelle-Aquitaine où le moustique tigre n'avait pas encore été observé).

Points clés

En Nouvelle-Aquitaine

Du 1^{er} mai au 30 novembre 2020, parmi 62 signalements, 61 ont été confirmés (Figure 1) :

- 61 cas importés de dengue (vs 71 cas du 1^{er} mai au 30 novembre 2019) ;
- Aucun cas de Chikungunya (vs 5 cas en 2019) ;
- Aucun cas de zika (vs 1 cas en 2019).
- Aucun cas autochtone n'a été identifié dans la région.

Les cas de dengue ont été identifiés dans 10 départements de la région (Tableau 1) : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne. Les cas rapportaient en majorité des voyages aux Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint Barthélemy et Saint-Martin).

Pour les 51 cas pour lesquels un opérateur de démoustication a été sollicité, il a été réalisé 112 enquêtes qui ont donné lieu à deux traitements larvicides (en Charente et Gironde) et 60 traitements adulticides (en Gironde, Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne) (Tableau 2).

En France métropolitaine

Du 1^{er} mai au 27 novembre 2020, ont été confirmés :

- 834 cas importés de dengue (dont 64% avaient séjourné en Martinique et 23% en Guadeloupe) ;
- 6 cas importés de chikungunya ;
- 1 cas importé de Zika.

Depuis le début de cette période de surveillance renforcée, six foyers autochtones de dengue ont été identifiés, pour lesquels les investigations épidémiologiques et actions de terrain ont été immédiatement mises en place (lutte antivectorielle notamment). Trois foyers ont été identifiés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 3 cas autochtones isolés en Occitanie.

Pour en savoir plus : consulter le [site de Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr)

Figure 1 - Distribution hebdomadaire des signalements et des cas confirmés de chikungunya, de dengue et d'infection Zika en Nouvelle Aquitaine, 1^{er} mai au 30 novembre 2020 (source : Voozarbo-Santé publique France)

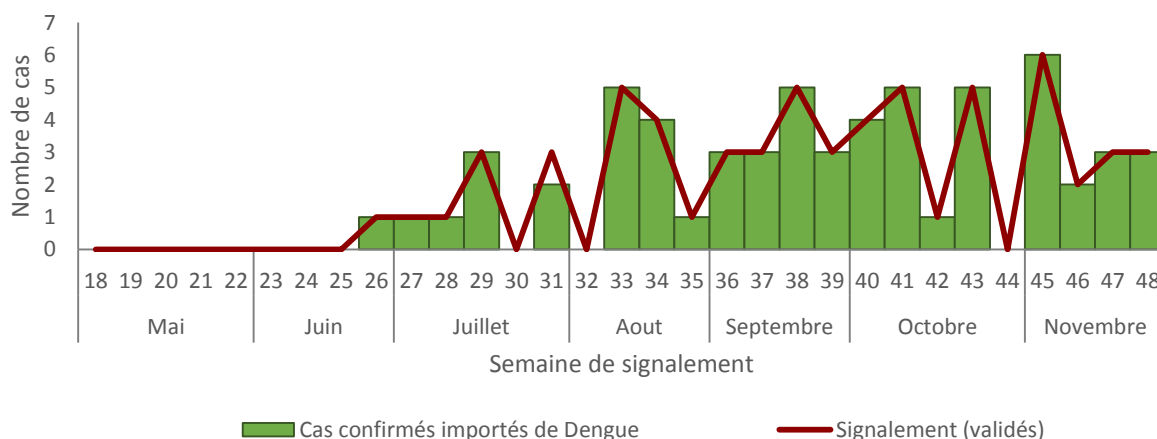


Tableau 1 - Récapitulatif des signalements de chikungunya, dengue et d'infection Zika reçus en Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} mai au 30 novembre 2020 (source : Voozarbo-Santé publique France)

Département	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés		
		Dengue	Chikungunya	Zika
Charente	3	3	0	0
Charente Maritime	7	7	0	0
Corrèze	0	0	0	0
Creuse	0	0	0	0
Dordogne	5	5	0	0
Gironde	28	28	0	0
Landes	4	4	0	0
Lot-et-Garonne	4	4	0	0
Pyrénées-Atlantiques	3	2	0	0
Deux-Sèvres	3	3	0	0
Vienne	4	4	0	0
Haute-Vienne	1	1	0	0
Nouvelle-Aquitaine	62	61	0	0

Tableau 2 - Nombre de cas de chikungunya, dengue et d'infection Zika, d'enquêtes et de traitements de lutte anti-vectorielle en Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} mai au 30 novembre 2020 (source : SILAV)

(NB : Si plusieurs traitements sur une même zone sont réalisés sur une même journée, ils ne sont comptabilisés qu'une fois, ces données ne comprennent pas les enquêtes et traitements en lien avec des cas signalés dans une autre région)

Département	Nombre de cas d'arboviroses* pour lesquels l'OPD a été sollicité	Nombre d'enquêtes pour ces cas	Nombre de traitements larvicides	Nombre de traitements adulticides
Charente	2	3	1	
Charente Maritime	5	11		
Corrèze	0	0		
Creuse	0	0		
Dordogne	6	8		4
Gironde	25	49	1	36
Landes	3	10		6
Lot-et-Garonne	4	17		14
Pyrénées-Atlantiques	1	4		
Deux-Sèvres	0	2		
Vienne	4	7		
Haute-Vienne	1	1		

*Cas confirmé ou probable de Chikungunya, dengue et Zika

Focus - Surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques)

Une surveillance entomologique est réalisée sur la région. Pour cela, l'Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a missionné des opérateurs (Altopictus, Qualyse, le Laboratoire Départemental de la Creuse, le Département de la Charente Maritime) pour déployer chaque année un réseau de pièges pondoires permettant la détection du moustique *Aedes albopictus*, notamment sur des sites à risque d'importation, des sites sensibles, sur des communes situées à proximité de zones colonisées, etc. Ce programme de surveillance est mis en œuvre pendant la saison active du moustique, de mai à novembre. Ces opérateurs traitent également les signalements de particuliers, issus du site [signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/](https://www.anses.fr/signalement_albopictus/), dans les communes non colonisées, afin de connaître la progression du moustique sur le territoire. Ils interviennent, sur demande de l'ARS, sur les lieux fréquentés par les cas humains (dengue, chikungunya ou Zika) pour réaliser des prospections (enquêtes sur le terrain) et mettre en œuvre des mesures de lutte contre les moustiques, par la suppression des gîtes larvaires et la mise en œuvre de traitements si nécessaire.

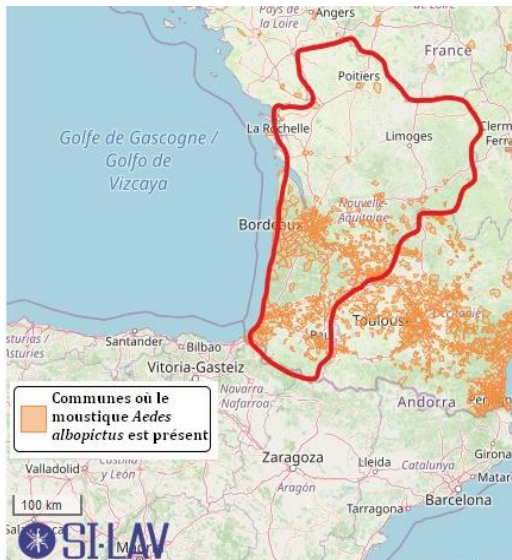
En Nouvelle-Aquitaine, au cours de la saison 2020 :

- 707 pièges pondoires ont été relevés, 325 de ces pièges ont révélé la présence d'œuf d'*Aedes albopictus* au moins une fois au cours de la saison (Tableau 3) ;
- 501 signalements de particuliers ont été investigués, 310 correspondaient à des signalements positifs à *Aedes albopictus* et ont donné lieu à 11 opérations de prospection en porte à porte et 5 traitements larvicides ;
- 74 nouvelles communes ont été colonisées en 2020, ce qui porte le total à 566 communes colonisées sur les 4312 communes de la région (Figure 2).

Tableau 3 – Surveillance entomologique par pièges pondoires par départements de Nouvelle-Aquitaine, saison 2020 (source : SI-LAV)

Numéro de département	Nombre de pièges	Nb pièges positifs au moins 1 fois
Charente	55	0
Charente Maritime	134	26
Corrèze	30	11
Creuse	12	0
Dordogne	47	24
Gironde	160	119
Landes	48	34
Lot-et-Garonne	46	44
Pyrénées-Atlantiques	75	63
Deux-Sèvres	33	1
Vienne	43	2
Haute-Vienne	24	1
Nouvelle-Aquitaine	707	325

Figure 2 : Implantation du moustique *Aedes Albopictus*, par commune, Nouvelle-Aquitaine, 2020 (source : SI-LAV)



SpFrance Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :
103 bis rue Belleville - CS
91704 - 33063 Bordeaux
Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax :
05 57 01 47 95

Site Poitiers :
4 rue Micheline Ostermeyer -
86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax :
05 49 42 31 54

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Contact presse

presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion Santé publique France

12 rue du Vale d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.santepubliquefrance.fr

En Collaboration avec



et les opérateurs intervenant sur le territoire de Nouvelle Aquitaine :

- Altopictus
- Conseil départemental de Charente Maritime
- Qalyse
- Laboratoire départemental de la Creuse

En savoir plus

Dossier maladies vectorielles : [Santé publique France](http://santepubliquefrance.fr)

Données épidémiologiques dengue, chikungunya, Zika : [Données épidémiologiques](http://donnees-epidemiologiques.fr)

Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser en région : [site ARS Nouvelle-Aquitaine](http://site-ars-nouvelle-aquitaine.fr)

Portail de signalement du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Fiche de déclaration obligatoire pour les professionnels de santé : [dengue, chikungunya, Zika](http://dengue.chikungunya.zika.fr)

Signalement à l'ARS : ars33-alerte@ars.sante.fr, fax : 05 67 76 70 12, tel : 0809 400 004